

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 octobre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 01 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

Le huit octobre deux mil vingt, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie –petite salle-, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absent excusé : M. FAIVRE Ludovic

Secrétaire : Mme MELAINE Nathalie

Le procès verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020 ne fait pas l'objet de remarques et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école privée « La Providence » de La Guerche de Bretagne Année scolaire 2019/2020

Les modalités de prise en charge des frais de scolarité ont été étendues aux enfants des classes maternelles à partir de trois ans selon les mêmes mécanismes que ceux des classes élémentaires (article L 442-5-1 du code de l'éducation modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 et article R442-44 modifié par le décret n°2019-1555 du 30 décembre 2019).

Pour les 3 enfants scolarisés en maternelle à l'école privée « La Providence » à La Guerche année scolaire 2019/2020, le conseil municipal fixe donc le montant de la participation de la commune de Fontaine-Couverte à : 3 x 751.80 €, soit 2 255.40 €. (et non à 3 x 623 € comme décidé dans la délibération n°2020-03 du 22 janvier 2020).

Madame Anita SORIEUX, conseillère municipale intéressée, quitte la salle.

Travaux logements locatifs 4 et 6 rue Pierre Barauderie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer les baignoires par des douches à l'italienne adaptées aux personnes à mobilité réduite dans les logements locatifs situés au 4 et 6, rue Pierre Barauderie.

Il propose donc au conseil municipal plusieurs devis afin de réaliser ces travaux.

Suite à l'analyse des devis, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir :

-le devis n° DV 2075 du 23 septembre 2020 de l'entreprise SORIEUX, 1, impasse des Bois 53350 BALLOTS pour un montant HT de 3 691.60 € (démontage, préparation, douches)

-le devis n°DE00622 du 06 octobre 2020 de la SARL LFC 44, rue du Maine 53540 CUILLE pour un montant HT de 2 700.00 € (préparation, pose et fourniture de faïence).

Retour de Madame Anita SORIEUX.

Illuminations de Noël

Vu le mauvais fonctionnement d'une partie des illuminations, certaines n'étant plus aux normes, le conseil municipal décide :

- de faire de la location de motifs au niveau des candélabres (136.40 € HT par an par motif)
- l'achat d'un motif « Bonnes Fêtes » et de guirlandes pour les arbres,
- la fabrication de sapins en palettes.

Encarts publicitaires dans le bulletin 2020

Comme en 2019, le conseil municipal décide de faire appel à des entreprises pour participer financièrement à l'élaboration du bulletin communal 2020. L'entreprise qui souhaite faire apparaître un encart publicitaire dans le bulletin verse en contrepartie la somme de 30 € à la commune.

.../...

Référents communaux auprès de la communauté de communes du Pays de Craon

En complément des référents déjà nommés, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les référents communaux auprès de la communauté de communes du Pays de Craon comme suit :

Eau-Assainissement	Jérôme BASLÉ
Bâtiments économiques et logements intercommunaux	Ludovic FAIVRE

Réfection des deux ponts de la zone de loisirs de Jouvence

Pour un montant de 3 974.51 € TTC (fourniture bois). La pose sera réalisée par l'employé communal.

Le 13 octobre 2020

Le Maire,